

École maternelle du bourg
105 rue centrale
69970 MARENNES

Procès-verbal du conseil d'école du 20 octobre 2021

Le conseil de l'école maternelle de Marennes s'est réuni le 20 octobre 2021 à 17h30 sous la présidence de Mr MEUNIER, directeur de l'école maternelle.

Mme DOUILLET est désignée secrétaire de séance pour la maternelle.

Membres présents :

Mme BULLION, Mme BOURACHOT, Mme MORCILLO, Mme PECHOUX
élues municipales.

Mmes COMBARO, COMMARMOND, LAFOND et MARTINEZ,
représentants des parents d'élèves.

Mr MEUNIER, directeur.

Mmes BIENERT et DOUILLET, enseignantes

Membres excusés :

Mr ADLER : Inspecteur de l'Éducation nationale, St PIERRE DE
CHANDIEU

Mr ABELLAN, maire de la commune.

Ordre du jour :

- 1/ Résultats des élections
- 2/ Effectifs rentrée 2020 et prévisions 2021
- 3/ Règlement intérieur
- 3/ Bilan OCCE
- 4/ Sécurité et protocole sanitaire
- 6/ Projets et vie école
- 7/ Les travaux, achats et subventions
- 8/ Questions des parents

1/ Résultats des élections

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022. 101 parents ont voté sur les 156 inscrits, soit une participation de 64%. Les membres du conseil d'école souhaitent donc la bienvenue aux 6 parents élus.

2/ Effectifs rentrée 2020 et prévisions 2021

80 élèves sont inscrits à l'école maternelle de Marennes cette année : 30 PS, 28 MS et 22 GS. Ils sont répartis entre 3 classes : Mr MEUNIER (20 PS et 7 MS), Mme DOUILLET, complétée par Mme BRIAT le lundi (10 PS, 10 MS et 6 GS) et Me BIENERT (11MS et 16GS).

Un élève quitte l'école (GS de la classe de Mme BIENERT), nous serons donc 79 à la rentrée de la Toussaint.

Pour la rentrée 2023, 21 GS devraient donc quitter l'école maternelle pour l'école élémentaire. A première vue, sauf si un nombre important d'enfants nés en 2020 venaient à s'inscrire (plus de 34 élèves), nous ne serons pas concernés par une ouverture de classe.

3/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est calqué sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques. Les horaires d'entrée et de sortie ont été rajoutés. Le règlement intérieur est soumis au vote du conseil d'école et adopté à l'unanimité.

4/ Bilan financier

Concernant la coopérative scolaire OCCE, la fin de l'exercice 2021/2022 s'est soldée à peu près à l'équilibre et il reste sur le compte de l'école 3059,50€. Nous avons notamment financé le spectacle de Noël, les licences USEP pour les Grandes Sections, l'animation LEGO, les sorties natures, la sortie de fin d'année à l'Illoz. Nous avons également financé quelques petites dépenses courantes pour la construction d'objets divers pour les événements des P'tits Marennois.

Pour l'année 2022/2023, l'équipe éducative a transmis un appel aux dons à hauteur de 15€ aux parents. De plus, l'association des P'tits Marennois nous

transmet un don à hauteur de 4040€ suite aux recettes de leurs différentes actions. Ces deux sources d'argents pour la coopérative vont permettre de proposer plusieurs projets que nous détaillerons dans le point 6.

Dans le cadre de la présentation des budgets des coopératives, la mairie tient en aparté à indiquer que le budget piscine avait explosé cette année à cause de l'énorme hausse des couts de transports. La mairie a la volonté d'amener un maximum d'élèves en cours de natation suite aux restrictions sanitaires des dernières années et prendra en charge ce surcout financier cette année.

5/Sécurité et protocole sanitaire

Mme ANGLADA a ensuite présenté les différents exercices incendie et PPMS déjà effectués cette année. Le premier exercice incendie a eu lieu le 22 septembre et il a soulevé un problème de cheminement pour les élèves de l'école maternelle suite à la pose de l'Algeco du côté de l'école élémentaire. La mairie a rapidement fait le nécessaire pour modifier la barrière qui a été posée durant l'été. Un nouvel exercice devra être fait pour valider la bonne sortie des élèves. Nous attendons qu'une alarme soit ajoutée au sein de l'Algeco pour fixer une nouvelle date.

Le 3 octobre, les élèves ont participé à un exercice attentat intrusion. Tout s'est bien déroulé sur cet exercice, où les enfants sortent de l'école pour aller se cacher derrière la maison des associations.

Le 18 novembre, une alerte sécurité PPMS pour risques majeurs sera déclenchée au sein de l'école.

Un autre point de sécurité a été soulevé par madame Anglada. Il concerne le parking des enseignants en bas de l'école élémentaire. En effet, certains parents s'installent à proximité des voitures des enseignants et laissent les enfants vaquer sur le lieu. Certains enseignants trouvent la manœuvre pour reculer et sortir du parking dangereuse et ont peur de provoquer un accident. Ils demandent aux parents de se placer à un autre endroit.

6/ Projets et vie école

Plusieurs projets seront mis en place cette année à l'école maternelle et certains ont déjà démarré : l'ensemble des classes a participé à la Semaine du Gout en octobre. Au programme : visite et découverte du processus de fabrication du fromage à la chèvrerie des Balmes Viennoises avec les GS qui ont ramené des

fromages de chèvre à déguster à la maison, ateliers cuisine en classe autour de la pomme.

Le projet « fil rouge » de cette année va conduire les élèves à la création d'un livre recueil de trois histoires (une par classe) totalement construites au sein des classes par les élèves. Pour y parvenir, nous avons fait appel à l'illustratrice Marie Quentrec qui interviendra pour la première fois dans les classes en décembre. Ce livre qui racontera l'histoire de trois animaux venus d'horizons différents sera totalement financé par la coopérative scolaire et offert aux enfants.

Compte tenu du succès de la participation des GS à l'USEP l'année dernière, l'équipe enseignante a décidé de réinscrire l'école cette année, en ajoutant les Moyens de l'école. La coopérative scolaire prendra en charge l'intégralité du prix des licences à sa charge.

Compte tenu de ces projets assez coûteux, nous n'avons pas encore défini de sortie de fin d'année et il se pourrait que la sortie soit un peu plus simple cette année.

L'école s'engage également à aider l'équipe des P'tits Marennois pour ses manifestations à travers la construction de décoration ou la création de spectacles pour les différents événements de l'année : Boom d'Halloween du 21 octobre, marché de Noël du 10 décembre, Carnaval du 31 mars et Kermesse le 30 juin.

D'autre part, les Grandes Sections de l'école pourront retourner à la piscine cette année les mardis à partir du 27 mars pour 13 séances. Ces séances se dérouleront à la piscine de Saint-Laurent-de-Mure. L'équipe enseignante remercie la mairie et plus particulièrement Mme BULLION pour son investissement pour trouver une nouvelle piscine suite à l'indisponibilité de la piscine de Villette-de-Vienne.

Enfin, le partenariat avec la bibliothèque est reconduit cette année et une convention a été signée pour la venue de chaque classe pour 7 séances tout au long de l'année.

7/ Les travaux, achats et subventions

L'équipe enseignante remercie la mairie pour le déplacement du banc dans la cour et pour la commande de nouveaux mobiliers pour les classes. Monsieur MEUNIER

demande aux élus de la mairie de pouvoir avoir de la visibilité concernant la restructuration de l'école maternelle, après le déménagement de l'école élémentaire. La mairie indique qu'un premier chiffrage et qu'une première ébauche de restructuration a été proposé par les architectes de la nouvelle école. Il est proposé à l'équipe éducative de rencontrer Mr le Maire en début d'année prochaine afin d'échanger sur le sujet.

8/ Questions des parents

- Quelle est la composition du savon avec lequel les enfants se lavent les mains ? Certains parents se plaignent que leurs enfants ont des « plaques », voir des brûlures sur les mains ?

La mairie précise que le savon utilisé à l'école est vraiment adapté aux collectivités : crèche, maternelle, ehpad. La notice souligne l'importance du rinçage et du séchage des mains. Il n'y a plus dans ce savon le composant utilisé durant le Covid qui irritait les mains des enfants. Côté enseignant, nous observons parfois la « course » durant le lavage de main où certains enfants se dépêchent pour être les premiers dans le rang, ce qui pourrait expliquer les irritations dues au mauvais rinçage/séchage.

- Nous avons eu plusieurs demandes à nouveau concernant l'éventualité d'une création d'un centre de loisirs. En effet, nous ne sommes pas prioritaires pour avoir des places pour les centres de loisirs des communes aux alentours, et lorsque les places sont ouvertes pour les extérieurs, bien souvent il ne reste que peu de jours de disponibles ... certains parents se retrouvent même avec un jour dans la semaine sur une commune, deux jours sur une autre commune. Ou alors, certains n'ont des places que pour un seul de leurs enfants. D'autres n'ont pas de solutions du tout...

Un sondage avait été proposé aux parents il y a quelques mois sur l'intérêt ou non de proposer une convention à la commune de Simandres pour permettre à plus d'enfants de Marennes d'accéder au centre de loisirs de Simandres. Ce sondage n'avait pas été très suivi, mais les réponses étaient plutôt favorables. Seulement, ce type de convention est interdit car le centre de loisirs est une prérogative communale. Sur Marennes, le manque de locaux disponibles empêche d'envisager pour l'heure un centre de loisirs. De plus, il y a une vraie difficulté d'embauche de personnel d'encadrement en ce moment qui complique déjà l'accueil en cantine et en périscolaire. Il est tout de même à noter, qu'en ce qui concerne le centre de loisirs de Simandres, il n'y a aucune différence entre un enfant de Simandres ou de Marennes, et qu'il n'y a aucune priorité, si ce n'est celle de la primauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h50
Le prochain conseil d'école est programmé le 23 mars 2022.

La secrétaire

Mme DOUILLET



Le directeur

Mr MEUNIER



ECOLE MATERNELLE
69970 MARENNES
Tél. 04 78 96 92 33